



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 37653

Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les avantages, mais aussi les risques, que peuvent engendrer les traitements de substitution pour les toxicomanes. En effet, comme il en est de beaucoup de choses en matière de soins aux toxicomanes, les traitements de substitution peuvent apporter le meilleur et le pire. Le pire serait l'abandon des toxicomanes à leur dépendance, mais à l'inverse les traitements de substitution apportent aussi des alternatives positives pour les aider et les soigner. Cependant cette réussite requiert plusieurs conditions. La formation des médecins et des pharmaciens à ces nouveaux traitements (subutex, méthadone), la coordination des soins par les centres spécialisés, un renforcement des centres d'accueil en personnels de toutes les compétences, et surtout la mise en place d'un traitement spécifique adapté à l'expérience clinique de chaque individu, paraissent indispensable pour accompagner positivement les toxicomanes dans leur démarche de soin. Il serait dommageable que les traitements de substitution, véritables outils au service d'une réelle qualité de soins, deviennent des facteurs de contrôle social de la toxicomanie. Aussi, il lui demande de lui faire savoir quelles sont les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour écarter un tel risque.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37653

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6681

Question retirée le : 1er mai 2000 (Fin de mandat)